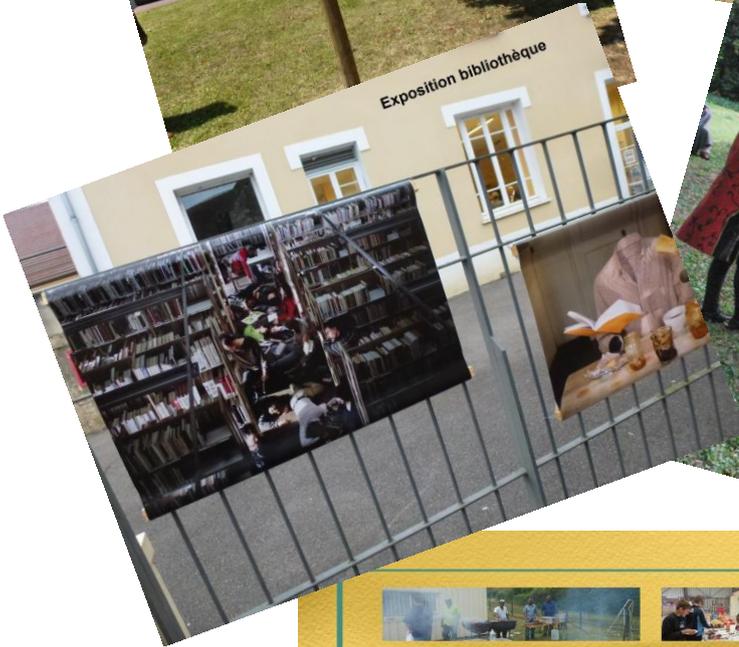
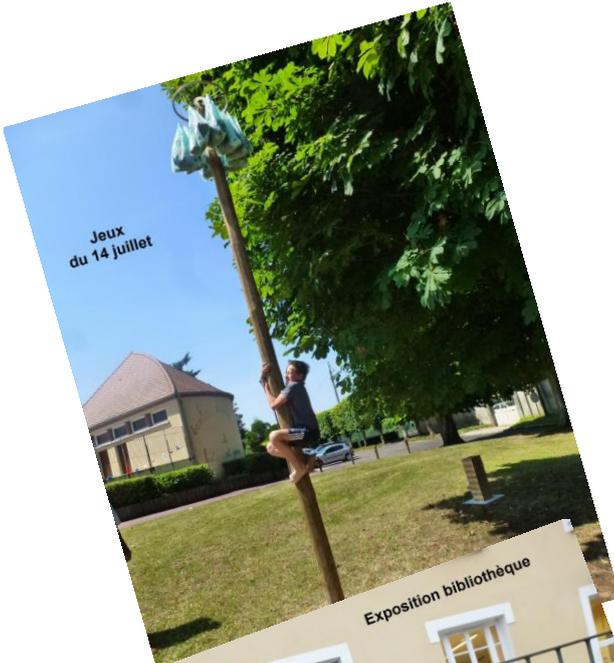




Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 103 – décembre 2013





Madame, Monsieur,

Une année scolaire s'achève, une autre lui emboîte le pas quelques semaines plus tard. Ce mois de fête, qui rythme l'année, conditionne également le travail de l'équipe municipale qui achève son mandat.

La salle polyvalente va bientôt faire peau neuve, au moins sur sa partie extérieure. Construite il y a près de 25 ans, cette salle est utilisée quotidiennement par de nombreuses associations, sans compter les animations communales qu'elle accueille.

Avec la suppression des murs et murets placés de part et d'autre, nous cherchons à limiter les dégradations et ainsi renforcer la tranquillité de tous.

En parallèle, l'aménagement de la voirie d'accès au stade permet aux utilisateurs, parents ou jeunes sportifs, de circuler dans de meilleures conditions de sécurité.

En septembre, comme je m'y étais engagé, le cabinet d'architecte choisi pour la réhabilitation et l'extension de la cantine scolaire de l'école élémentaire a exposé sa démarche et ses projets devant enseignants, parents, personnel municipal et élus. Des échanges fructueux ont permis à chacun d'exprimer leur attachement à ce projet municipal qui touche au bien-être et à la santé de nos 130 petits écoliers qui déjeunent quotidiennement à la cantine.

Du côté de la Butte Saint-Pierre, il n'aura fallu que quelques heures pour se débarrasser du mini-club. Ce bâtiment préfabriqué installé en 1970, ne pouvait plus être utilisé depuis de nombreuses années, pour cause de vétusté et de dangerosité.

A sa place, le CCAS – Centre Communal d'Action Sociale – propriétaire des lieux, a décidé de réfléchir à une nouvelle destination de ce vaste espace puisqu'il regroupe également les terrains de tennis. Dès le prochain printemps, un nouveau terrain de tennis et un mini-stade proposeront aux écoles et aux associations des activités sportives qui nous seront bien utiles.

Depuis quelques semaines, après le renouvellement des listes de parents d'élèves, j'ai installé le Comité de pilotage « rythmes scolaires ».

Cette réforme, qui doit s'appliquer à la rentrée de septembre 2014, introduit deux nouveautés essentielles :

- L'ajout d'une demi-journée de classe supplémentaire,
- La mise en place d'activités périscolaires à raison de trois heures par semaine.

La mise en œuvre de cette réforme qui génère des difficultés organisationnelles et financières délègue à la commune une responsabilité nouvelle. Outre l'aspect purement financier, la collectivité doit être en mesure d'élaborer un Projet Educatif Territorial. Ce projet est l'objet de réunions de concertation entre les parents, les enseignants, les associations et les élus.

D'ores et déjà, le choix des activités, les heures d'entrée et de sortie de classe, inquiètent parents, élus et enseignants. L'enjeu reste le bien-être de nos enfants, leur sécurité et l'amélioration de leur journée scolaire. Pas facile dans un contexte où les communes sont contraintes par de multiples facteurs : les locaux, le recrutement des animateurs, les transports scolaires et la charge financière qui s'alourdit. A suivre donc....

L'été 2013 aura également permis à de nombreux visiteurs de découvrir notre petite commune d'abord, par le biais de la borne interactive, installée boulevard d'Haussonville, puis à travers le lancement progressif des QR codes.

Peu à peu, ce sont quelques 32 plaques signalétiques mises en place pour partie avec la Communauté des Communes et pour le reste en partenariat avec Seine-et-Marne tourisme. L'idée est de pouvoir

proposer aux habitants comme aux visiteurs, une lecture immédiate du patrimoine qu'ils côtoient pendant leur promenade à partir de leur téléphone mobile. Le patrimoine local est ainsi mis en lumière à travers un contenu interactif. Concrètement, des petites plaques installées sur les éléments du patrimoine de notre commune (églises, cloître, puits, lavoirs, ...) permettent d'avoir accès immédiatement aux informations les plus simples : histoire du lieu, dates, biographies, ...)

### **Merci à vous ...**

Je souhaiterais conclure mon propos en saluant le travail de nos associations qui, semaine après semaine, mobilisent leurs bénévoles afin de proposer de multiples activités : musique, sports, théâtre, journées festives ... Créateurs de lien social, ces bénévoles nourrissent le lien entre les générations ; ils permettent pour les plus jeunes de côtoyer nos anciens et offrent aux parents des actions de qualité pour leurs enfants. Qu'ils en soient ici remerciés.

Saluons également les efforts de nos petits commerces qui en développant leurs offres de services concourent à proposer davantage et nous facilitent le quotidien.

Tous mes vœux de réussite aux nouveaux propriétaires du bar-restaurant *Le Saint*

*Pierre*. De la même manière, pleine réussite au magasin de bricolage *Vacher*, qui a refait son stock et sa ligne de produits.

Réussite encore pour notre esthéticienne Madame HENRI, qui réinstalle *L'instant beauté* dans un nouveau local rue du Four.

Je souhaiterais également insister sur l'ouverture d'un restaurant de *spécialités portugaises* ; *Le bar Au bon coin* et son propriétaire Carlos vous accueillent dans une ambiance conviviale et vous fait découvrir sa nouvelle carte.

Tous mes encouragements également à Monsieur SIFER qui reprend le *Garage du Montois* et développe de nombreux services jusqu'ici encore inconnus sur notre commune.

Vous le voyez, notre commune attire de nouveaux talents, mais leur succès dépend de vous. N'hésitez donc pas à consommer local.

Bonne réussite à tous, excellente fin d'année à chacune et chacun d'entre vous et à l'année prochaine.

Serge Rossière-Rollin,  
Maire de Donnemarie-Dontilly,  
Vice-Président de la Communauté de  
Communes du Montois

## **Conseil Municipal du 4 juillet**

### **FIXATION DE LA REPARTITION DES SIEGES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE ISSUE DE LA FUSION ENTRE LA CC DE LA BASSEE ET DE LA CC DU MONTOIS**

#### **Choix d'une gouvernance transitoire pour la nouvelle communauté entre le 1<sup>er</sup> janvier et l'installation du conseil communautaire issu du renouvellement intégral des conseillers municipaux.**

Considérant qu'à compter du renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des délégués des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes sont établis :

- Soit par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale. Cette répartition tient compte de la population de chaque commune. Le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application d'une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, soit un maximum de 72 sièges.

- Soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne arrêtée au vu du tableau défini à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Dans cette hypothèse, le nombre de sièges est de 58.

Considérant que dans les deux cas, chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

Considérant que la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 dispose qu'il est procédé à la détermination de la composition des organes délibérant selon les modalités fixées à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales au plus tard le 31 août 2013 ;

Considérant que la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 prévoit, dans le 2° de son article 34, la possibilité, lorsqu'une fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, d'une prorogation du mandat des délégués des communes des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant fusionné jusqu'à l'installation de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale issu de la fusion, résultant de l'élection concomitante au prochain renouvellement général des conseils municipaux. La présidence de l'établissement public issu de la fusion est assurée, à titre transitoire, par le Président de la communauté de communes comptant le plus grand nombre d'habitants parmi les établissements publics ayant fusionné. Ses pouvoirs prennent fin dès l'installation du nouvel organe délibérant issu de l'élection des conseillers communautaires concomitante avec le renouvellement général des conseils municipaux. Jusqu'à cette date, les pouvoirs du Président sont limités aux actes d'administration conservatoire et urgente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 voix contre :

DECIDE

De retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2014 égal à 57.

De fixer leur répartition entre les communes membres à raison de :

- 1 siège et 1 suppléant pour une Commune de 0 à 799 habitants
- 2 sièges pour une Commune de 800 à 1199 habitants
- 3 sièges pour une Commune de 1200 à 1599 habitants
- 4 sièges pour une Commune de 1600 à 1999 habitants
- 5 sièges pour une Commune de 2000 habitants et plus.

Les mandats des délégués des deux communautés de communes ayant fusionné seront prorogés jusqu'à l'installation de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale issu de la fusion, résultant de l'élection concomitante au prochain renouvellement général des conseils municipaux. La présidence de la communauté de communes issue de la fusion sera assurée par le Président de la Communauté de communes de La Bassée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et l'installation du nouvel organe délibérant issu de l'élection des conseillers communautaires concomitante avec le renouvellement général des conseils municipaux.

**DESIGNATION DES DEUX DELEGUES  
TITULAIRES ET UN DELEGUE SUPPLEANT  
REPRESENTANT LA COMMUNE AU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES  
ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE**

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du syndicat mixte départemental d'électrification issu de la fusion des syndicats « SIER de Donnemarie-Dontilly », « SIER du Sud-Est Seine-et-Marne », « SIER du Sud-Ouest Seine-et-Marne », « SMERSEM » et « SIESM » ;

Considérant les statuts annexés à l'arrêté précité et plus précisément l'article 9.2.1 : « Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant. »

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les membres des comités de territoire soient désignés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

A ELU comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire :

#### 2 Délégués titulaires

M. DUL Paul et LAURENT Philippe.

#### 1 Délégué suppléant

Mme MONPOIX Ginette.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SMEP DU GRAND PROVINOIS**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les modifications statutaires votées par le Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation du Grand Provinois le 28 mai 2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications de statuts votées par le Comité Syndical.

### **RAPPORT ANNUEL DE LA LYONNAISE DES EAUX POUR LE SERVICE DES EAUX**

Monsieur GRISSETTO, Adjoint aux services eau et assainissement, présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable proposé par la Lyonnaise des Eaux, Société Fermière, pour l'année 2012,

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2012.

Les rapports sont consultables par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat.

### **RAPPORT ANNUEL DE LA LYONNAISE DES EAUX POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur GRISSETTO, Adjoint aux services eau et assainissement, présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement proposé par la Lyonnaise des Eaux, Société Fermière, pour l'année 2012,

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2012.

Le rapport est consultable par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat.

### **SUPPRESSION ET CREATION D'UN EMPLOI**

Vu la nécessité de créer et de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe par nécessité de service,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré (M. TOUBLANC, conjoint de l'agent concerné, ne prend pas part au vote) :

- Supprime le poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 25 heures hebdomadaires,
- Crée le poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 30 heures hebdomadaires

### **SCOLARISATION D'UN ENFANT DU RPI MONS-CESSOY-SOGNOLLES-LIZINES**

Vu la demande de Madame REDOLFI Delphine concernant l'inscription de son enfant TCHOUMAK Alexia à l'école maternelle de Donnemarie-Dontilly à la rentrée de septembre 2013,

Vu la délibération du SIVU du RPI MONS-CESSOY-SOGNOLLES-LIZINES du 30 avril 2013 acceptant la dérogation scolaire, sous réserve de l'accord de Monsieur le Maire de DONNEMARIE-DONTILLY,

Considérant les raisons invoquées pour l'inscription de cet enfant à Donnemarie-Dontilly,

Considérant les effectifs prévus à la rentrée 2013 à l'école maternelle de la Butte Saint-Pierre, la dérogation est acceptée,

Considérant la proposition du Maire de partage des frais de scolarité entre la commune de Donnemarie-Dontilly et le RPI MONS-CESSOY-SOGNOLLES-LIZINES,

Le Conseil Municipal accepte un partage du coût des frais de scolarité de l'enfant TCHOUMAK Alexia soit supporté pour moitié par le Syndicat du RPI et la commune de DONNEMARIE-DONTILLY.

L'accord pour cette délibération est valable pour la scolarité à l'école maternelle uniquement.

#### VENTE DE MEDAILLES

Vu les délibérations du conseil municipal du 28 juin 2012 décidant la confection et la vente de médailles au blason de la

commune et acceptant le versement des sommes encaissées, sur la régie animations communales, sous forme d'une subvention à ACREDEPO pour les médailles vendues dans le cadre des journées du patrimoine,

Considérant l'engouement et la bonne réalisation de cette initiative l'année dernière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

⇒ exprime le désir de poursuivre la vente des médailles au tarif de 5 euros à tout moment par l'intermédiaire de la régie animations communales,

⇒ donne un avis favorable au reversement de la somme, provenant de la vente des médailles lors des journées du Patrimoine, à l'Association ACREDEPO, sous forme de subvention avec certificat administratif à l'appui.

### Conseil Municipal du 7 novembre

#### PRINCIPE DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'INTERCONNEXION EN EAU POTABLE DU BAS MONTOIS

Vu l'article 2 des statuts disant que l'objet du Syndicat est :

⇒ *l'établissement de travaux d'interconnexion en harmonie avec le Schéma Directeur Départemental en vue d'assurer une eau conforme aux normes de potabilité et en quantité suffisante aux besoins actuels et futurs des collectivités concernées.*

⇒ *l'achat d'eau auprès du S.I.A.E.P. de la Région de Bray-sur-Seine*  
⇒ *Le transport d'eau.*

Vu le contrat de délégation du service public des interconnexions en eau potable par affermage prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, pour une durée de trois ans,

Considérant que la durée courte du contrat de DSP avait été choisie dans l'éventualité d'une modification des statuts du Syndicat avec l'incorporation de la distribution de l'eau,

Considérant que le regroupement transport et distribution sur l'ensemble des communes du Syndicat permettrait la gestion en affermage d'un volume d'eau plus important avec des coûts de fonctionnement moindres,

Le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour et une abstention, le principe de demander au Syndicat d'Interconnexion de modifier ses statuts en ajoutant dans l'objet la distribution de l'eau.

#### PRINCIPE DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'INTERCONNEXION EN EAU POTABLE DU BAS MONTOIS

Vu le contrat de délégation du service public des interconnexions en eau potable par affermage prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, pour une durée de trois ans,

Vu le contrat de délégation du service public par affermage du service des eaux de la commune,

Considérant que la délégation de service public pour l'eau s'achève en 2015 et qu'il conviendrait d'intégrer la future DSP du Syndicat d'interconnexion en eau potable du Bas Montois afin d'obtenir de meilleurs prix.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention est favorable pour l'intégration de la Délégation de Service Public du Service des Eaux dans la Délégation de Service Public du Syndicat d'Interconnexion en Eau Potable du Bas Montois, le moment venu.

#### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU COMPLEMENT DU Puits DE LAGOURD**

Vu les travaux d'interconnexion en eau potable entrepris par le Syndicat,

Dans les dossiers de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, il est demandé des éléments à fournir en fin de période dérogatoire, et notamment la description du devenir des captages.

Il a été convenu par le syndicat des interconnexions en eau potable du Bas Montois :

- D'effectuer un recensement des captages. L'Agence Régionale de la Santé, la MISE et l'Agence de l'Eau devront effectuer ce recensement et surtout donner les détails précis sur la façon de les neutraliser.
- Une mutualisation entre les communes pourrait se réaliser pour la recherche d'un maître d'œuvre puis pour les travaux à travers le syndicat d'interconnexion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au principe :

- ▶ que les travaux de neutralisation du captage de Lagourd soit entrepris par le Syndicat des Interconnexions en Eau Potable du Bas Montois.
- ▶ de participation de la commune pour la réalisation de ces travaux au coût réel, à travers son service des eaux.

#### **CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention d'utilisation des locaux scolaires pour l'accueil de loisirs sans hébergement, notamment les dispositions relatives au fonctionnement et à la sécurité.

#### **INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

Considérant l'embauche d'un second garde-champêtre depuis le 23 septembre 2013 travaillant en binôme avec la garde-champêtre en poste jusqu'à son départ en retraite, il convient de lui attribuer une indemnité d'administration et de technicité, Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau annexé à sa délibération du 5 janvier 2012 ainsi :

Les modalités de calcul de la prime sont les suivantes :

**(Montant de référence annuel x coefficient multiplicateur x le nombre d'agent bénéficiaire dans le grade)**

Filière police : 2 agents perçoivent l'indemnité au lieu d'un à compter du 23 septembre 2013.

#### **INDEMNITE SPECIALE DE GARDE-CHAMPETRE**

Considérant l'embauche d'un second garde-champêtre depuis le 23 septembre 2013 travaillant en binôme avec le garde-champêtre en poste, jusqu'à son départ en retraite au 1<sup>er</sup> novembre 2013,

Le Conseil Municipal est favorable à l'octroi de l'indemnité spéciale de garde-champêtre au nouveau garde-champêtre sur la base de **10 %** du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension, à compter de sa prise de poste soit le 23 septembre 2013.

#### **CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE**

En raison d'un avancement de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la création de l'emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

**LIGNE REGULIERE BESCHERELLES-  
DONNEMARIE TRANSPORT DES ELEVES  
SE RENDANT AU COLLEGE**

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge pour les élèves domiciliés dans la commune (hameau de Bescherelles, centre-ville ou avenue du Ralloy) et scolarisés au Collège du Montois à Donnemarie-Dontilly, au titre de l'année 2013-2014, la somme résiduelle de 165.65 € de la carte Imagine'R diminuée des frais de dossier de 8 € restant à la charge de la famille soit **157.65 €**.

**LIGNE REGULIERE  
BESCHERELLES – DONNEMARIE  
PARTICIPATION DES FAMILLES**

Le Conseil Municipal fixe la participation des familles aux transports scolaires à :

- 79 € au titre de l'année scolaire 2013-2014 dont le recouvrement se fera :
  - ⇒ 1<sup>er</sup> décembre 2013 : **39.50 €**
  - ⇒ 1<sup>er</sup> juin 2014 : **39.50 €**

**PROGRAMME DE VOIRIE  
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE  
CADRE AMENDEES DE POLICE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- ⇒ d'effectuer les travaux de création de parc de stationnement de 16 places, rue des Ecoles, à l'emplacement de l'ancien mini-club pour un devis estimatif de 48 000 € HT,
- ⇒ de solliciter l'attribution de la subvention dans le cadre « AMENDES DE POLICE » au Conseil Général,
- ⇒ s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

**RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU  
SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**

Le renouvellement d'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion a été entériné.

**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS OU  
A VENIR**

**VOIRIE travaux en cours**

L'entreprise SETA effectue actuellement les travaux de voirie suivants :

- **Mise en sécurité Rue du Moulin à Tan** : Aménagement d'un ralentisseur
- **Vieille Route de Mons** : renforcement du virage
- **Parking parc René Cassin**
- **Chemin des Fourneaux à Bescherelles** : Renforcement

**VOIRIE travaux à venir**

- **Réalisation d'un parc de stationnement** : rue des Ecoles à l'emplacement du Mini-Club

Entreprise EIFFAGE

- **Réalisation d'un terrain multi-sports « City Stade » effectuée par le C.C.A.S.**

Entreprise TRANSALP

**BATIMENTS travaux en cours**

- **Salle polyvalente** : Aménagement des abords

**RESEAUX**

- **L'aménagement de l'éclairage public** : Sentier des Soroises et rue de la Fontaine est terminé.
- **Eclairage public parking de la salle polyvalente** : l'Entreprise CITEOS doit être relancée.

**INFORMATIONS**

Un courrier va être envoyé au SMETOM pour assurer la remise en état des chemins d'accès à la déchetterie ; le courrier réponse fait à la mairie de Mons-en-Montois n'est pas satisfaisant.

Un point est fait sur l'avancement des projets dans le cadre des rythmes scolaires.

## VTT RANDONNEE PEDESTRE

C'est sous un beau soleil du mois de juin qu'a eu lieu le VTT de Donnemarie-Dontilly, organisé par la Municipalité. Pour la deuxième année consécutive deux parcours pédestres ont été également proposés.



Le départ s'est effectué des ateliers municipaux pour se diviser en pas moins de cinq parcours.

Deux ou trois heures plus tard les VTTistes, les marcheurs, leur familles mais également les bénévoles se sont retrouvés autour du méchoui traditionnel, organisé comme chaque année par Joseph et son équipe. Pour clôturer cette merveilleuse journée, chacun a pu repartir avec une gourde aux couleurs de la commune.

## UN 14 JUILLET BIEN REUSSI

Le 14 juillet s'est déroulé sur la butte Saint-Pierre. La fête a été au rendez-vous comme le soleil présent durant toute la journée. Comme chaque année, petits et grands ont apprécié de participer aux nombreux stands de jeux gratuits. Une grande structure gonflable a ravi durant toute l'après-midi tous les enfants. Le concours de boules a remporté un vif succès ainsi que le mât de cocagne, sans oublier le tir à l'arbalète ainsi que d'autres animations très fréquentées par les visiteurs.

Tout le monde est reparti avec des cadeaux.



Merci à tous ceux qui ont participé pour que cette journée soit un succès.

## FETE COMMUNALE/BROCANTE

Comme c'est maintenant l'habitude dans notre commune, la fête communale de Donnemarie-Dontilly est réunie avec la Brocante organisée par le foyer rural. Les attractions ont donc commencé le vendredi 30 août avec l'ouverture de la fête foraine.

Vers 19 h, le samedi, le traditionnel pique-nique s'est déroulé Boulevard de l'auxence ou les participants sont venus munis de leurs cabas remplis de bonnes choses.

A 22 h 30, nous avons tous rendez-vous au stade pour le feu d'artifice. La chaleur estivale de cette soirée a permis, au public de venir en masse pour admirer ce beau feu musical.

Le dimanche, grâce à un soleil radieux la brocante organisée par le foyer rural s'est bien déroulée et a connu une bonne affluence durant toute la journée.

Pour la commission animation  
P. Girault

## BELLES ET BIELLES 8 SEPTEMBRE 2013

Pour la troisième année consécutive, l'association « la Vie » en partenariat avec la commune a organisé un rassemblement de véhicules anciens « Belles et Bielles de Donnemarie-Dontilly ». Installés sur la place des jeux ce n'est pas moins d'une trentaine de véhicules, motos et autos, qui se sont retrouvés durant toute cette journée.

Le matin, une sortie a permis à nos participants de découvrir le Montois. De nombreux visiteurs sont venus admirer ces véhicules d'un autre âge durant toute la journée.

### JAZZ IN DONNEMARIE

Le 21 septembre, tous les amateurs de Jazz s'étaient donné rendez-vous à la salle polyvalente où le trio « JAZZ TRIBUT » nous faisait la joie de se produire. C'est dans une salle transformée pour l'occasion en cabaret qu'une bonne centaine de personnes s'étaient déplacée pour cette représentation gratuite organisée par la municipalité avec l'aide du Foyer rural.



C'est dans une ambiance très chaleureuse que tous les participants ont pu écouter des standards du jazz, tout en goûtant à des gâteaux réalisés par les bénévoles. Merci au trio formidable et à tous les bénévoles qui ont fait de cette soirée un succès.

D. Vo Van

### REPAS DES ANCIENS

Comme chaque année quelle joie de se retrouver pour partager un repas avec les anciens de la Commune.

Le traiteur « L'escale gourmande » a cette fois encore ravi les convives.

L'ambiance était assurée par Yves Batisse et Bernard Magnien, musiciens de qualité. Ils étaient accompagnés cette année d'un magicien qui passait entre les tables faire des tours de magie.

P. GIRAULT

## TOURISME

### LES QR CODES

Sur plusieurs monuments du patrimoine de notre commune, vous avez sans doute remarqué des plaques rectangulaires comportant le titre « Patrimoine Bassée-Montois » ainsi que le nom du monument, agrémentées d'un QR code.

Celui-ci se présente sous la forme de modules noirs dans un carré sur fond blanc.



QR signifie en anglais « quick response », ce qui signifie que vous pouvez obtenir rapidement des réponses à vos questions au sujet du monument.

Pour avoir ces informations, munissez-vous d'un téléphone mobile, Smartphone, iPhone ou BlackBerry et cliquez. Auparavant, il vous faudra avoir téléchargé gratuitement un lecteur de QR codes tel Topic-Topos si votre appareil n'en possède pas déjà un.

Actuellement sont apposés ceux de nos deux églises, le jardin médiéval, la porte de Provins, passé économique de Donnemarie-Dontilly, à vous de les découvrir.

Prochainement, ce sont 32 nouveaux QR codes qui seront apposés dans Donnemarie-Dontilly, offerts par Lionel Walker, vice-président du Conseil Général et président de Seine-et-Marne Tourisme, qui recèle bien des trésors.

Les nombreux touristes qui viennent dans notre village apprécieront informatique et patrimoine.

D. Vo Van

## ADIEU « MINI-CLUB »

Depuis des décennies, le « mini-club » situé rue des écoles, a accueilli des centaines de personnes.

Certains se souviennent du foyer qui accueillait les jeunes pour passer un moment convivial, d'autres y ont connu les activités pratiqués par l'accueil « les oiseaux sans cage ». Beaucoup y ont fêté un mariage, un anniversaire... Certains y ont appris un instrument de musique pour rejoindre la fanfare du Montois, l'association « les Hirondelles » y a organisé des repas ou partagé de bons moments en pratiquant des jeux de société. Plus récemment, les plus jeunes y ont déjeuné, durant de nombreuses années, lors de la cantine scolaire maternelle, pratiqué des activités avec le centre de loisirs « les petits chats »...



Devenant vétuste et n'étant plus en conformité avec les normes en vigueur, sa destruction devenait inévitable. C'est chose faite. Mais en contrepartie, la municipalité a pris la décision de créer une plate-forme multi-sport : tennis, ping-pong... ainsi qu'un parking. Des études ont été entreprises, afin non seulement de stabiliser ce terrain, mais également d'obtenir des travaux correspondant aux attentes des donnamaritains.

D. Vo Van



## Naissances

FABRE Ombeline, 8 rue Marie Chaubart, le 18 juin ; GARET Lorys, 5 rue Bertin, le 2 juillet ; DELCLEF Lorna, 22 vieille Route de Mons, le 8 juillet ; BOULHAUT Lucas, 1 bis rue du Marché, le 18 juillet ; SERPAGGI GOBINOT Lorenzo, 7

résidence Saint-Augustin, le 30 juillet ; PERSEHAYE Kim, 18 rue du Pavillon, le 2 août ; LEVASSEUR Yann, 24 C rue du Moulin à Tan, le 10 août ; VERDIN Clément, 10 bis rue de Lagourd, le 21 août ; BINON Lilian, 7 rue de la Tuilerie, le 23 août ; HODIER Lorenzo, 6 rue Cottureau, le 18 septembre ; NGUEMA ALLO Henri-Kyllian, 14 rue Raymond Bellagué, le 27 septembre . COUSIN Aaron, 11 rue de la forêt, le 17 octobre ; AUBIN Nolan, 7 rue du Moulin à Tan, le 22 octobre ; SINGIER Soline, 9 rue Raymond Bellagué, le 1<sup>er</sup> novembre ; LECLER DOUTERLUINGNE Eva, 25 bis Vieille Route de Mons, le 2 novembre ; BRUNETOT Lùna, 5 Hameau de Laval, le 3 novembre ; SIMON Tyllian, 11 ter Avenue de Champabon, le 18 novembre.

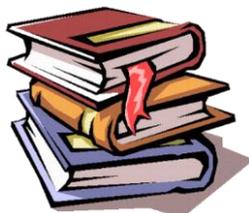
## Mariages

BEAUSSART Hervé/MAZOYER Myriam, 16 chemin des petits prés, le 15 juin ; ROBERT Raphaël/MACE Gwenaëlle, 23 rue Marius Billard, le 29 juin ; IZHAQ Farhaj/THIVOLLE-CAZAT Elise, 17 vieille route de Mons, le 6 juillet ; VION Nathan/JOUSSELIN Vanessa, 11 rue Champeaux, le 6 juillet ; JACQUIN Didier/REPIC Sabine, 20 rue de la Porte de Melun, le 20 juillet ; AYEBA Haikel/LEMAIRE Aurélie, 8 Boulevard de l'Auxence, le 31 août ; DUGAIN Jean Edouard/TECHER Marie Lucie, 9 rue Salgues, le 14 septembre ; GOMES Florian/JUILLET Aurore, 4 bis rue de la Porte de Melun, le 28 septembre.

## Décès

GUILLEMOT Yvette, 12 rue du Parc, le 15 juin ; GAUTHIER Lionel, 22 place du marché, le 10 juillet ; BIDON Ginette Epse POUSSIN, 12 rue du Parc, le 17 juillet ; GARNIER Pierre, 10 chemin des grottes, le 18 juillet ; MEUNIER Clémentine Vve MARQUIS, 12 rue du Parc, le 25 juillet ; LUCZAK Louise Vve RIBLE, 38 rue de Lagourd, le 13 août ; JARDIN André, 12 rue du Parc, le 30 août ; BESSE Simone Vve PEYRONNET, 1 Impasse de Laval, le 15 septembre ; ROUSSE Yvonne Vve RAMON, 12 rue du Parc, le 24 septembre ; DELPY Vve OLIVIER, 12 rue du Parc, le 12 octobre ; ALVAREZ Marie-Christine, 8 rue des Augères, le 15 octobre ; HOHMANN René, 3 rue

Cottereau, le 7 novembre ; NOLLET Epse DE LA FUENTE Dominique, 1 rue des Fontaines, le 10 novembre ; DE GOUSSENCOURT DE MANZENOD Charles, 7 rue de Bourbitou, le 10 novembre ; RENAUDET Daniel, 2 Place des Jeux, le 10 novembre ; PHILBERT Marc, 12 rue du Parc, le 20 novembre.



## Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h 30

Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h

Votre bibliothèque est de nouveau accessible après une période de travaux et de fermeture annuelle. Les tarifs restent inchangés, 6 euros pour les adultes et 3 euros pour les moins de 18 ans, valables un an de date à date et nécessitent un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

### L'école des loisirs

Afin de bénéficier de tarifs préférentiels, environ 14 € de réduction (commandes regroupées), la bibliothèque vous propose des abonnements sur 8 mois avec 8 niveaux de lecture à « l'Ecole des loisirs » (éditeur spécialisé en littérature jeunesse) selon l'âge de votre enfant (Bébémax jusqu'à 3 ans, Titoumax de 2 à 4 ans, ..., Médium Max pour les plus de 13 ans : du tout-petit au jeune adulte). Renseignez-vous !

### Exposition « Collectif Faux-Amis »

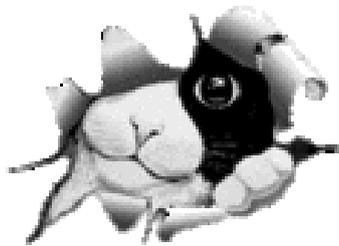


Le collectif Faux-Amis (Lucie Pastureau, Lionel Pralus, Hortense Vinet), actuellement en résidence à Savins, s'est formé en 2008. Diplômés en photographie et issus de la même promotion de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de la ville de Paris (ENSAD), leurs recherches ont comme base principale l'image photographique. Elles s'étendent aussi à d'autres média tels le son, la vidéo, les POMs (Petites Œuvres Multimédia) et l'écriture, avec pour intention de renouveler sans cesse leur pratique et de les pousser plus loin dans leur questionnement sur l'image.

Afin d'élargir ce dispositif conduit par Act'art (opérateur culturel du Conseil Général de Seine-et-Marne), le collectif a implanté deux expositions photographiques (en juin et octobre 2013) en rapport avec l'objet « livre », dans et hors de la bibliothèque « Aimé Césaire » de Donnemarie-Dontilly.

Le 4 octobre, un vernissage a eu lieu afin de présenter le travail réalisé (court-métrage sur le Tacot de Donnemarie avec le concours des enfants du Centre de Loisirs « Les P'tits Chats »,...) lors des 4 mois de résidence des artistes.

L'équipe de la bibliothèque



## Un été au centre de loisirs

Le centre de loisirs a accueilli sur les 2 mois, une quarantaine d'enfants âgés de 6 à 13 ans. Ces derniers se sont vu proposer diverses activités récréatives et ludiques agrémentées de sorties avec, entre autres, une sortie à Provins, à la piscine de Nangis, au Château de Fontainebleau ainsi que des balades au labyrinthe de Maïs à Sénart, en forêt.



De nombreux grands jeux étaient proposés, sur le thème d'Harry Potter. Les enfants se sont également investis sur un projet intergénérationnel avec la maison de retraite. Ils ont aussi réalisé un film en stop motion avec l'association Act'Art 77. (<http://vimeo.com/70625289> )

Cette année deux mini séjours ont été proposés ; 13 enfants ont pu découvrir la ferme pédagogique de Chenoise durant 3 jours et 16 enfants ont passé une semaine sportive à la Rochette.

Mais il est déjà l'heure de la rentrée ! Le centre a ré-ouvert ses portes le mercredi 4 septembre avec pour thème cette année, « Retour vers le passé ».

Renseignements : au centre de loisirs ou sur le blog <http://centre-de-loisirs-donnemarie-dontilly.over-blog.com/>

Inscriptions : au centre de loisirs, en mairie ou sur internet : <http://www.donnemarie-dontilly.fr/identifiant.html#anchor-top> (vous devez au préalable demander vos identifiants).



## Amicale boulistes du Montois

Continuons la saison avec des résultats

15 juin : journée de la pétanque, 44 participants ; victoire de K. Alduy devant F. Laisne et F. Prevost. Merci aux donateurs de lots qui nous soutiennent dans notre activité.

30 juin, 41 joueurs ont pris part à ce concours disputé à la mêlée fixe triplette ; victoire de P. Gérard, F. Dubois et G. Chenevière devant F. Pelletier, H. Rescourio et Y. Breton, 3<sup>èmes</sup> A. Gobinot, D. Gay et J.J. Sosinski.

6 juillet, en doublette formée et en nocturne ; 34 joueurs, victoire de J.-L. Berche et M. Deroy devant F. Dubois et Fabrice. 3<sup>èmes</sup> J.-L. Gobinot et S. Rohaut.

13 juillet, triplette formée, 11 équipes ; victoire de J.-P. Villain, D. Robinot et G. Chenevière devant M. Deroy, G. Noppe et H. Rescourio. 3<sup>èmes</sup> K. Alduy, S. Masson et F. Prevost.

27 juillet, mêlée tournante, 48 joueurs ; victoire de P. Prevost devant D. Gay et F. Laisne.

25 août, mêlée tournante, 31 joueurs ; victoire de M. Deroy devant F. Prevost et G. Chenevière.

15 septembre, doublette formée de 23 équipes ; victoire de T. Gay et D. Gay devant R. Gouagout et S. Masson, 3<sup>ème</sup> D. Robinot et G. Chenevière.

22 septembre, 15 triplettes ; victoire de D. Robinot, G. Chenevière et J.-P. Villain, devant H. Rescourio, G. Noppe et D. Gay. 3<sup>èmes</sup> K. Alduy, S. Masson et F. Prevost.

Le concours organisé sur le stade en semi-nocturne le samedi 7 septembre a réuni 32 équipes qui se sont partagées les gains. La finale opposait Jean-Claude et Patrice de Provins contre Sylvain et Richard.

Le 2<sup>ème</sup> concours a réuni 10 équipes. Il a été remporté par Damien et Jessica devant Jean-Luc et Kylian.

Le Président,  
G. Chenevière

## Le Choeur du Montois et du Provinois

Au programme du chœur du Montois et du Provinois cette année le Requiem de Fauré, l'Alleluia de Buxtehude et des cantates de Bach. Les répétitions se déroulent toujours alternativement à Provins et à Donnemarie-Dontilly le mercredi de 20 h 15 à 22 h 30. Le Chœur recrute encore des passionnés de chant, pas besoin de lire la musique, juste l'envie de se retrouver pour chanter ensemble, d'unir les voix et le désir de combler le public fidèle qui récompense à chaque concert notre travail.

Le traditionnel Concert de Noël aura lieu cette année le vendredi 20 décembre 2013 à 20 h 30 en l'Église de Donnemarie, nous vous attendons comme toujours nombreux pour ce partage de fin d'année.

Renseignements auprès d'Elodie FAAS au 06.82.26.81.70.





Motiver et se motiver...

De quelle essence avons-nous besoin dans nos moteurs ? Qu'est ce qui permet d'avancer, de faire avancer les autres ? Dois-je avoir une réponse pour tout et pour tous ?

L'Espace de Vie Social (EVS) Trait d'Union du Montois est comme une auberge espagnole, chacun y trouve ce qu'il apporte et ce que chacun est prêt à partager. On peut y créer des temps forts, on peut répondre aux attentes des uns et des autres. Il est ceci un jour et cela un autre jour,

il n'a pas à plaire à tous, il ne peut contenter tout le monde. Il peut être joie ou peine tout comme peine et joie. Il est de tous, il est pour tous, imparfait et temporel.

Vous voulez faire un bout de chemin dans cet espace ? ...il y a souvent de la lumière, n'hésitez pas, entrez !

Rappel de nos différents ateliers au sein des locaux du TUM,

La Farandole créative tous les lundis après-midis, atelier cuisine un mardi par mois, le printemps des générations tous les mercredis, le slam poésie 1 jeudi sur 2. Accueil tous les matins sauf mercredi.

## PARENTALITE 2013



Alors, comment c'est passé la « parentalité » ? Une superbe ambiance ! Les 2 jours, vendredi et samedi une ambiance chaleureuse, bienveillante, ça fait du bien ! plein d'émotions, de partages, de découvertes, on était vraiment dans ce que l'on partage entre humains, en fait ce qui fait que nous sommes semblables malgré nos différences, vivant la richesse de nos différences... je n'en reviens pas... les personnes ont écouté, chanté, parlé et tout le monde ou presque a exprimé sa joie d'avoir été présent, à voir maintenant ce qu'on en fait demain...quelqu'un nous a dit « je ne me garerai plus sur les places handicapées » après avoir essayé une balade en fauteuil !...quelqu'un d'autre a dit « il y a de la place pour tous ».

La pièce donnée par les jeunes du foyer d'Orval a aussi porté les spectateurs entre rire et larmes...je te le dis, super ! Merci à tous ceux qui l'ont mise en place il faudrait en faire plus souvent. Par ces journées de la parentalité, on ne veut pas juger les uns ou les

autres, on veut juste apporter des éléments, des expériences, des vies pour permettre à chacun de continuer son chemin, avec plus de compréhension, de tolérance pour tous. Au cours de ces journées ce qui est aussi super, c'est qu'il y a des gens de tout âge, comme dans la société, et c'est drôlement important pour chacun, pas d'exclu.

L'équipe

## Journées Européennes du Patrimoine (JEP) des 14 et 15 septembre

Le passé médiéval de la Butte Saint-Pierre et du domaine de Fortbois a bravé le temps pourri du samedi.

Le thème des journées Européennes du Patrimoine rappelait, cette année, le centième anniversaire de la loi fondatrice pour la protection des monuments historiques, loi du **31 décembre 1913**. Par ses obligations en matière de restauration, d'entretien et de valorisation, la protection patrimoniale a permis depuis, un siècle, de développer mais aussi de maintenir des savoir-faire ancestraux.

Cette fois encore, et plus que jamais, la **Butte Saint-Pierre**, trouve la pleine justification de sa future **Reconversion en Pôle Culturel** pourvu que ce projet recueille l'approbation de tout le Bassée-Montois et pour ce faire, qu'il soit reconnu de tous. Rien de tel que ces JEP pour mieux se faire connaître.



Pour la seconde année, en décembre dernier, notre association, parrainée par la SHAAP\*, obtenait le partenariat de la Municipalité, de la Communauté de Communes du Montois et d'un nombre croissant d'associations pour présenter des animations d'époque médiévale dans le domaine de Fortbois, généreusement ouvert par Jean et Ségolène de Froidefond des Farges à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. L'ACréDéPô offrait en plus, comme depuis trois ans, la visite guidée de la Butte Saint-Pierre, qui

commençait avec la présentation d'une nouvelle vidéo projection sur plus de 1000 ans d'histoire du site. La butte, a d'abord accueilli une villa gallo-romaine puis un château féodal partiellement transformé en domaine agricole après la guerre de 100 ans et l'église Saint Pierre Saint Paul ancienne chapelle castrale agrandie au cours des siècles, classée au titre des Monuments Historiques depuis décembre 1930.

Malgré, un temps particulièrement et de plus en plus pourri le samedi, on a pu évaluer une centaine de visiteurs. Dès l'ouverture, Lionel Walker Vice-Président du Conseil Général chargé du Tourisme des Musées et du Patrimoine, Jacques Ballot Conseiller Général du canton, Roger Denormandie Président de la Communauté de Communes du Montois, quelques Maires du Canton nous ont fait l'honneur de consacrer plus d'une heure de leur temps, accompagnés, comme il se doit, de Serge Rossière-Rollin en costume médiéval.



Ils ont pu apprécier dans l'église, les vitraux tout juste restaurés dans l'atelier d'Eveline Bonnet Maître Verrier des bâtiments de France. A cette occasion, furent inaugurées les plaques QR-code installées, pour la circonstance, à l'entrée du clocher porche de Saint Pierre Saint Paul.

Poursuivant leurs visites dans le parc de Fortbois ils ont pu apprécier le campement médiéval des équipes Fortuna et Almécodia, présentant des saynètes sur « l'amour au Moyen-Age, et des combats à l'épée, la machine de guerre de François Plassat : un trébuchet à l'échelle 1/3 lançant des simulacres de boulets – des baudruches remplies d'eau. Les stands des associations partenaires (Le Trait d'Union du Montois, le Syndicat d'Initiative Cantonal, Evasion Bassée-Montois) et de la boulangerie de la Halle avec son étal de pain épeautre (au blé gaulois) ses pâtisseries et pâtés médiévaux sans oublier les actuels « Petits Montois », les ateliers de vitraux d'Eveline Bonnet, de poterie et de céramique de Bruno Treni.



Sous une pluie battante, heureusement protégé par une grande bâche, on pouvait assister, à l'abri au concert « Alléluia » du groupe Margot et C<sup>ie</sup> de Folk Cadence spécialement créé pour nos journées par Nadine Thiant et ses musiciens, tous en costume médiéval.

L'après-midi du dimanche, par un temps plus clément – le soleil était de la partie – on retrouvait l'ensemble du site avec les animations et visites guidées de la veille. Cette fois le Chœur du Montois et du Proinois dirigé par Fabrice Sansonetti interprétaient des chants médiévaux remplaçant Folk Cadence. Nadine et Claude Thiant accompagnaient alors les chants et danses du groupe Fortuna. On a pu compter environ 300 visiteurs.



Un pot offert aux participants par la Municipalité et ACrédÉPô clôturait ces Journées. L'ACrédÉPô remercie les associations, les participants mais aussi la logistique de la municipalité, en particulier ses services techniques qui, avant et après, ont largement contribué à la réussite de ces journées sans oublier non plus le Trait d'Union du Montois qui, durant l'été, a mis en œuvre les compétences en couture des volontaires pour réaliser les costumes médiévaux et les services discrets mais très efficaces de Serge Mignot Président de la Croix-Rouge.



La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) d'Ile-de-France nous convie déjà aux JEP 2014 qui sont fixées les 20 et 21 septembre prochains. Pourquoi pas ?

(\* **SHAAP** : Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins.

A. Thiriot-Thoret et F. Plassat

Quel printemps pourri, nous l'avons tous constaté. Cela implique peu d'observations ces dernières semaines ; des comètes très discrètes, les planètes toutes aussi.

Restons optimistes, l'été approche, c'est la saison où l'on peut mettre le nez dehors. La terre et le ciel continuent de tourner.

L'astronomie (à ne pas confondre avec l'astrologie), est abordable à tous les niveaux, les débutants pourront simplement tenter de repérer les objets du ciel, les plus confirmés pourront se tester sur les objets plus difficiles ou aborder des technologies plus délicates (astrophoto par exemple). Il n'est pas nécessaire de posséder un instrument pour observer, la nature nous a pourvu d'un instrument fantastique que sont nos yeux, les instruments astronomiques ne sont que des "loupes" pour nous aider à traquer les objets lointains.

Les traditionnelles « Nuits des étoiles » se sont déroulées cette année les vendredi 9 et samedi 10 août. Le public était au rendez-vous surtout samedi où le ciel était avec nous. Plusieurs centaines de curieux du ciel sont venus observer, à l'aide d'instruments présents sur le site.

Notre point de rendez-vous se situe sur l'ancienne plate-forme pétrolière en haut de la vieille route de Mons-en-Montois, chaque samedi soir à 20 h 30. En cas de mauvaises conditions météo, nous disposons d'un abri sur place.

Astro-Bassée-Montois est le club le plus dynamique du sud de la Seine-et-Marne.

Bon ciel à tous, et n'hésitez pas à lever la tête vers les étoiles.

Pour tout renseignement :

E-Mail : [abm@abm.asso.fr](mailto:abm@abm.asso.fr)

Internet : [www.abm.asso.fr](http://www.abm.asso.fr)

Tel : 06.16.49.75.09

Contact : 01.60.96.85.10 ou  
01.64.01.32.10

L'équipe ABM

### Les sorties

- samedi 26 avril : Le château de Fontainebleau : deux thèmes de visite seront choisis.
- samedi 24 mai : Noyers-sur-Serein, visite de la ville et du Musée des arts naïfs et populaires.
- samedi 21 juin : Senlis – Ermenonville - Abbaye de Chaalis.

### Les ateliers

Vous pouvez participer au travail des ateliers. Pour cela, contactez le délégué cantonal.

- Archives notariales, Françoise DEFORGE, [fdeforge@free.fr](mailto:fdeforge@free.fr)
- Vie industrielle et ouvrière,
- Patrimoine oral, Michèle PIERRARD, [michele-pierrard@wanadoo.fr](mailto:michele-pierrard@wanadoo.fr)
- Commémoration de la guerre 14-18, [francoisverdier@yahoo.fr](mailto:francoisverdier@yahoo.fr)

Ce dernier atelier, qui s'est mis en place au premier semestre, a bien avancé dans ses travaux préparatoires de la commémoration de la Grande guerre. Ses travaux déboucheront en 2015 sur l'organisation d'une exposition au Musée de Provins et du Provinois, de la Nuit des Musées 2015 aux Journées du Patrimoine 2015. Sans compter des conférences, des lectures de textes, un bulletin 2014 centré sur la guerre. Si vous êtes intéressés par l'activité de cet atelier ou si vous avez des documents qui pourraient intéresser ces recherches contactez-nous.

\* L'accès au Musée de Provins et du Provinois, en la maison romane, entrée rue du Palais est gratuit aux sociétaires de la SHAAP. Il en est de même pour les conférences.

Contact : Alain Thiriot-Thoret  
Délégué cantonal de la SHAAP  
Tél. : 01.60.58.18.97  
E-mail : [alain-thiriot@orange.fr](mailto:alain-thiriot@orange.fr)

# Amicale Burin et Les Années 60

L'association a fêté son trentième anniversaire !

Créée en 1983 par messieurs Henri Gibault et André Guillet, elle a su réunir les anciens élèves des écoles de DONNEMARIE et de DONTILLY pendant ces trente années passées et continue son action de rassemblement et de mémoire.

Enrichis des nouvelles générations, les participants à cette journée anniversaire se sont réunis le 2 juin dernier au pied du clocheton du square Debert, lieu de la scolarité de nombre de garçons, perpétuant le geste de reconnaissance des anciens à leurs enseignants et amis disparus.



C'est plus de 80 personnes qui se sont ensuite réunis pour l'apéritif et la photo de groupe anniversaire dans la salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly.

Renouant avec une tradition passée, une photo de groupe est réalisée par Dominique Bruneau photographe à Montereau-Fault-Yonne.

Un grand format de cette photo est offerte à tous les participants de ce banquet anniversaire, elle est remise rapidement à chacun dans le début d'après-midi.

L'exposition annuelle avait pour thème la Rétrospective de 30 années d'Amicale, soit une compilation des expositions passées et toujours la présentation des photos de classe où chacun peut se retrouver.

Poursuivant nos recherches sur la carrière de nos enseignants, cette année c'est en présence de leurs filles, Françoise Menard et Simone Vicini-Gaudon que nous avons présenté la carrière de Madame Menard, institutrice et directrice à l'école des filles de la rue Radepont ainsi que la vie exemplaire de Madame Gaudon qui a su accompagner les jeunes enfants à la garderie et à la cantine scolaire.

Le banquet d'excellente tenue, servi par Madame Denis du Val d'Orvin, a encore un fois satisfait nos papilles.

La soirée s'est terminée par un buffet campagnard au son et aux danses, animée par l'orchestre TRIADE.

A l'année prochaine.

M. Arlais

## PORTRAIT de Madame Marie GAUDON

*Elle n'était pas institutrice, elle était celle qui, pour chacun de ceux qui l'on connue à l'école de Donnemarie-en-Montois et dans la vie de tous les jours, aura laissé son empreinte de disponibilité et de gentillesse que seuls les enfants quand ils sont grands reconnaissent toute leur vie.*

Marie (Marguerite, Joséphine) Lecomte est née à Grugé l'Hôpital le 28 janvier 1906. Sa famille originaire du Maine-et-Loire va très tôt s'installer au Vésinet puis au Pecq en région parisienne.

A cette époque les filles travaillent de bonne heure. Elle est attirée par les métiers de la couture et devient petite main chez Lanvin, puis mannequin essayeuse.

Cette orientation ne plaît pas à sa famille assez conformiste à cette époque.

C'est vers le métier de vendeuse en librairie qu'elle est redirigée mais elle gardera toute sa vie ce plaisir de coudre.

Elle rencontre alors Roland Gaudon garçon boucher résidant à Saint Germain.

Elle a 18 ans, ils se marient le 29 décembre 1924 au Pecq.

Roland Gaudon est né à Nangis et habite à Donnemarie-en-Montois. L'appel du pays sera le plus fort et tous deux s'installent à Donnemarie en 1933, accompagnés de leurs jeunes enfants Jean et Jeannine nés au Pecq. Simone arrivera bien vite l'année suivante.

Roland est ouvrier « chez » Degond à Longueville, il est ensuite commis boucher à Sognolles-en-Montois chez Monsieur Guyot

Marie va devoir par nécessité s'employer à la garderie communale.

Roland, après avoir été quelque temps cantonnier municipal, la rejoindra à la cantine.



***C'est le début de cette histoire d'amour avec les enfants, avec nous.***

***C'est là que tous nos souvenirs de garderie et d'école vont s'entasser auprès de Marie Gaudon.***

***Pour toutes ces fêtes et ces années passées, MERCI Madame Gaudon.***

Elle nous quitte le 1<sup>er</sup> août 2001 à 95 ans pendant les vacances scolaires.

## Familles Rurales du Montois

**Gym et Forme** a repris ses activités dans la bonne humeur. Quatre cours sont assurés à la salle polyvalente.

**GYM adultes** le lundi de 20 h à 21 h - **GYM Séniors** le mardi de 9 h 30 à 10 h 30

**STEP** le jeudi de 20 h à 21 h - **GYM DOUCE\STRETCHING** le mardi de 15 h à 16 h.

Venez nous rejoindre. Les cours sont animés par Marie-Christine, animatrice diplômée.

Renseignements au 01.60.58.10.43 ou 01.64.01.31.06.

J. Jolin

# Foyer rural

Cette année encore la brocante du 1er septembre a été une réussite.

Nous remercions tous les exposants et visiteurs qui ont fait de cette journée ce qu'elle a été : une journée dans la convivialité et la bonne humeur, avec une météo qui a été plutôt sympathique ! Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui nous ont aidé avant et durant cette journée.

Comme chaque année, des stages d'été ont été proposés aux enfants du canton : des stages de Tennis (4 semaines durant juillet et août), de Dessin-Peinture (2 semaines durant juillet), de Danse Modern Jazz (2 semaines durant juillet) et de Théâtre (1 semaine).

Maintenant, c'est au tour des activités régulières qui ont démarré courant septembre :

**DANSE DE SALON** : le lundi de 18 h 30 à 19 h 30 à la salle polyvalente.

**DANSE MODERN JAZZ** : à partir de 3 ans

Le mercredi après-midi à partir de 14 h à la salle polyvalente.

Ados et Adultes : à partir de 17 h 15.

**DESSIN-PEINTURE** : à partir de 6 ans. Pour les enfants, chaque mercredi de 15 h à 16 h, 16 h 30 à 17 h 30 ; quant aux adultes, ils se retrouvent le mercredi de 18 h à 20 h.

Salle 1<sup>er</sup> étage au foyer communal, rue de l'église.

**SCRABBLE** : le mercredi de 14 h à 17 h salle du rez-de-chaussée au Foyer Rural.

**STEP-FITNESS** : le mardi de 20 h à 21 h au 1<sup>er</sup> étage du Gymnase.

**ZUMBA** : le mardi de 19 h à 20 h au 1<sup>er</sup> étage du Gymnase.

**THEATRE** : le jeudi de 18 h à 19 h 30 pour les enfants et de 20 h à 21 h 30 pour les adultes, salle au 1<sup>er</sup> étage du foyer communal.

**TENNIS** : Enfants et Adultes – 1 h de cours par semaine – pour les enfants et ados : au Gymnase, le vendredi entre 17 h 15 et 20 h, et le samedi entre 13 h et 19 h ; pour les adultes, le jeudi entre 20 h 30 et 22 h 30, et le samedi entre 8 h et 11 h.

Cette année, le Marché de Noël aura lieu le **dimanche 1<sup>er</sup> décembre** sous la halle.

Nous recherchons des exposants (artisanat, produits du terroir, objets et décorations de Noël,...). Particuliers (4 € le mètre) et Professionnels (5 € le mètre).

Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet [www.foyerrural77520.fr](http://www.foyerrural77520.fr)

Foyer Rural 6 rue radepont  
77520 Donnemarie-Dontilly

Tel. fax : 01.60.67.37.00

Courriel : [foyerrural77520@free.fr](mailto:foyerrural77520@free.fr)

Heures ouverture Foyer Rural :

lundi 9 h – 12 h / mercredi 14 h – 19 h / samedi 9 h – 12 h.



Le Bureau

## L'échiquier du Montois

37 participants au vingt-deuxième tournoi !



Quelle animation en plein centre-ville ce dimanche 29 septembre après-midi ! Sous la halle de Donnemarie, 37 joueurs dont 18 jeunes se sont disputés les cinq coupes. Cette participation égale celle du dernier tournoi d'avril et confirme le plaisir qu'ont les joueurs d'échecs du Montois et des environs à partager leur passion lors de cette compétition amicale. La météo plus clémente que prévue, a favorisé la venue de sept joueurs nouveaux dont trois nouveaux adhérents.

A l'issue des cinq parties de deux fois quinze minutes jouées par tous, c'est Olivier BOFF qui remporte le tournoi avec cinq points sur cinq.

Les autres lauréats sont :

- Thimothée LESAGE (- 1500), cinquième avec 4 points ;
- Aloïs BOURINET (- 1300), poussin, joueur de l'EDM, seizième avec 3 points ;
- Tito OLIVIER (- 1100), poussin, joueur de l'EDM, dix-huitième avec 3 points ;
- Adel ARAB (premier jeune du club), pupille, vingtième avec 3 points.



Ce tournoi amical gratuit était doté de coupes et de lots offerts par la Mairie, le Conseil Général, la Communauté de Communes du Montois, AMV INFORMATIQUE, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Citroën Provins et l'Établissement Vacher.

Tous les joueurs se sont donné rendez-vous pour le prochain tournoi de Noël où chacun pourra mesurer sa progression.

**PROCHAIN TOURNOI**  
**Dimanche 22 décembre**  
**à 15 h à la Salle Polyvalente**

Si vous voulez vous initier ou vous perfectionner à la pratique des échecs, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous rendre visite chaque mardi soir de 18 h à 20 h 30 au foyer communal.

Pour tout renseignement :

01.60.67.31.81 / [chrisdou77@yahoo.fr](mailto:chrisdou77@yahoo.fr)

C. Douterluingne

## Croix rouge

Vestiaire ouvert à tous

Le mercredi et le vendredi de 14 h à 16 h et un vendredi sur deux de 9 h à 11 h, venez nombreux nous rendre visite au 33 rue des Fossés où un grand choix de vêtements en bon état pour adultes et enfants vous attend.

Dorénavant, le vestiaire sera ouvert la première semaine des petites vacances scolaires.

Voyage à HONFLEUR

Le 30 août dernier, une sortie au bord de la mer a été organisée au profit des personnes les plus défavorisées. Soleil et bonne humeur étaient au rendez-vous.

S. Mignot



## INTERDICTION DE BRULER

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air et conformément à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, **une circulaire ministérielle** a été élaborée sur la pratique du brûlage à l'air libre.

Deux cas se présentent :

1. **En cas d'épisode de pollution**, le brûlage des déchets verts par les particuliers et les professionnels sera **strictement interdit sur l'ensemble du territoire concerné**. La région parisienne est très souvent concernée par ces épisodes.
2. **Hors épisode de pollution, le brûlage est interdit toute l'année en zone péri urbaine et rurale lorsqu'il existe une déchèterie.**

Le règlement sanitaire départemental peut apporter des dérogations mais dans le **cas du règlement sanitaire de la Seine-et-Marne, il est dit « le brûlage à l'air libre... est interdit »**, de même «la destruction des ordures ménagères et autres déchets susceptibles d'entraîner des nuisances, à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble, est interdit ».

Nous sommes donc doublement concernés par ces mesures et **dans l'obligation de respecter la loi, toute personne ne respectant pas l'interdiction de brûler sera amendable.**



### Les inscriptions sur les listes électorales se font jusqu'au 31 décembre :

- **en mairie** (pièces indispensables : Carte d'identité et justificatif de domicile)
- **en ligne, sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr)**

## JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie, dans les 3 mois qui suivent leur 16 ans.

Pour se faire recenser :

- se rendre à la mairie munis d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents



A cette occasion, les jeunes se verront remettre une attestation de recensement qui devra être conservée. Elle sera réclamée pour s'inscrire aux examens ou concours publics (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

## ATTENTION AUX VOISINS

Par arrêté préfectoral, l'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.  
Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.  
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Lundi, mercredi et vendredi : 13 h à 17 h  
Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h  
Samedi : 8 h 30 à 12 h – 13 h à 17 h  
Dimanche : 9 h à 12 h.

---

## JOURS DE COLLECTE



Ordures ménagères  
les mardis

Tri sélectif  
1 jeudi sur 2  
Selon le calendrier



# à vos agendas

### Vendredi 20 décembre

« **Concert de Noël** » à 20 h 30 à l'église de Donnemarie

### Samedi 21 décembre

**Spectacle de Noël** à 15 h à la Salle Polyvalente

### Dimanche 22 décembre

#### Tournoi d'échecs

à 15 h à la Salle Polyvalente (inscriptions au 01.60.67.31.81)

### Jeudi 2 janvier

**Don du sang** de 16 h à 20 h à la salle polyvalente

### Samedi 11 janvier

**Voeux** du conseil Municipal à la population  
à 11 h 30 à la salle polyvalente

### Samedi 18 janvier

**Théâtre** à la Salle Polyvalente

### Elections 2014

dimanches 23 et 30 mars : élections municipales  
dimanche 25 mai : élections européennes

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard d'Haussonville  
et sur le site de la Commune [www.donnemarie-dontilly.fr](http://www.donnemarie-dontilly.fr)